Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-212901623-20260605-2026_05_020-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 5 juin 2026

Date de convocation : 29 mai 2026
Date d'affichage des délibérations : 10 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PLEYBEN, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Arvest, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Amélie CARO, Maire.

Assistaient à cette réunion : **BIZOUARN Jean-Yves, CARO Amélie, HEMERY Ludivine, LALLOUET Maëlle , LE DÛ Marie-Paule, LE GALL Didier, LE PAGE Isabelle, LE RAY Gwénaëlle, LUCAS Raphaëlle, NEUMANN Patrick, PAVEC Brigitte, PERSON Patrice, PETILLON Stéphanie, PORHEL Alain, POULIQUEN Nathalie, ROBIN Christophe, SPRIET Benoît, TROMEUR Béatrice, URIEN Gildas, VAILLANT Jean-Claude, VERBECQ Rosine**

Absents représentés **: BOZEC Claire absente ayant donné procuration à Amélie CARO, GRASSI Géraldine absente ayant donné procuration à Raphaëlle LUCAS, LE GALL Steeve absent ayant donné procuration à Patrice PERSON, LE GOFF Pierre absent ayant donné procuration à Alain PORHEL, LEVER Olivier absent ayant donné procuration à Béatrice TROMEUR**
Absent excusé **: CERCLERON Christophe**

Nombre de conseillers : - En exercice : 27
- Présents : 21
- Votants : 26

==========

N° 2026 / 05 / 020 : Impasse de Kervern - décision du conseil municipal sur le projet de déclassement de d'une partie de voie public dans le domaine privé de la commune en vue d'une aliénation éventuelle :

Mme Le maire rappelle que par délibération du 26 janvier 2026, le conseil municipal a accepté l'ouverture d'une enquête publique dans la cadre d'un projet de déclassement d'une voie en domaine publique sur le quartier de Kervern.

L'enquête publique s'est tenue du 11 au 27 avril. A la lecture du rapport du commissaire enquêteur, il convient de prendre une décision sur le projet de déclassement.

Rappel du contexte :
Monsieur François Joël LE PAGE habitant du lieu-dit Kervern en bordure de la rue de Quimper nous a fait parvenir une demande d'acquisition d'une portion de la voie communale qui dessert sa propriété. Cette demande est faite suite à son acquisition de l'ancienne propriété de Mr Fichant décédé, et au réaménagement de la parcelle et des bâtisses. L'opération est vue comme une demande de régularisation, car la portion de chemin convoitée qui semble ne desservir que la parcelle de Mr Le Page, était dans les faits déjà plus ou moins « privatisée » par Mr Fichant. Monsieur Le Page souhaite officialiser par une acquisition et pour permettre une clôture de sa propriété.

Compte tenu de la densité d'habitation dans ce secteur, et des riverains susceptibles d'avoir un intérêt pour cette voie, il a été nécessaire de mener une enquête publique avant la séance de prise de décision d'autorisation éventuelle de **déclassement du Domaine public cette partie pour la classer dans le Domaine privé de la commune**.

Ainsi, conformément à la réglementation sur le déclassement des voiries du domaine public, une enquête publique s'est tenue du 11 au 27 avril 2026.

Le rapport du commissaire enquêteur était joint à la convocation. Le conseil municipal reste libre de sa décision, et n'est pas tenu de suivre l'avis du commissaire enquêteur.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-212901623-20260605-2026_05_020-DE

A la question « êtes-vous favorable au déclassement partiel de l'impasse de Kervern en vue d'une cession » ?

Les votes obtenus sont les suivants :

- Favorable au déclassement partiel de la voie impasse de Kervern :

voix POUR	voix CONTRE	Abstention
20	4	2

Aussi à la lecture de ce vote, le conseil municipal, accepte de déclasser partiellement le chemin de Kervern selon les limites précisées sur le plan joint à la présente. La zone concernée est déclassée du domaine public et portée dans le domaine privé de la commune. Mme Le maire est autorisé à réaliser toutes les formalités.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le secrétaire de séance
Alain PORHEL

Le Maire
Amélie CARO